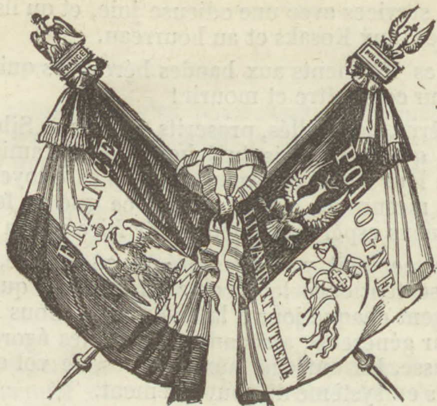
Warsovie, 29 ... vie, 22 Fév. 1846 - Warsovie, 15 Janv. 1863



COMITÉ CENTRAL

Franco-Polonais

AUX AMIS DE LA POLOGNE

Aux Amis de la Justice et de l'Humanité

L'hiver est venu, le cruel hiver du Nord, avec son cortége de misères, qui s'ajoutent aux horreurs d'une guerre sans merci.

L'insurrection polonaise, abandonnée jusqu'ici de l'Europe, pour laquelle elle combat, luttant de ses mains presque désarmées contre les masses militaires de barbares qui occupent toutes les forteresses, toutes les villes de Pologne, l'insurrection polonaise a duré; elle dure toujours, par les prodiges d'un dévouement sans exemple et sans bornes, par la conspiration de tout un peuple, par l'immolation volontaire de toutes les conditions, de toutes les classes, de tous les rangs.

Mais les ressources de la Pologne s'épuisent chaque jour. L'ennemi, qui a détruit autrefois par la fraude et la force l'Etat polonais, fait maintenant la guerre, non plus au corps politique, mais à la société, à la propriété, à la famille, à la conscience, à l'humanité tout entière; combinant la fureur exterminatrice des hordes tatares avec la science fiscale et administrative du Bas-Empire, il s'efforce, par l'anéantissement de tous les droits civils et la spoliation de toutes les fortunes, de tarir toutes les sources où s'alimente la résistance nationale; il ruine les propriétaires et les commerçants, dépeuple la capitale, déporte en masse les villages forestiers, enlève ou détruit les récoltes et les instruments de travail, et interdit le trafic des vêtements d'hiver à l'usage des classes populaires,

afin d'envelopper les insurgés dans le linceul de mort tendu par la misère et le froid sur tout un peuple.

La misère et le froid, voilà les auxiliaires dont les journaux moskovites célèbrent déjà les services avec une odieuse joie, et qu'ils associent, dans leur reconnaissance, aux Kosaks et au bourreau.

Des armes et des vêtements aux bandes héroïques qui se renouvellent incessamment pour combattre et mourir!

Ce que leurs frères, dépouillés, proscrits, traînés en Sibérie, ne peuvent plus leur donner, que leurs amis du dehors, que les amis de la justice et de l'humanité le leur donnent! que les simples citoyens se hâtent de suppléer, dans la mesure de leurs forces, à ce que ne font pas les puissances, à ce que nous espérons toujours voir faire par la France!

Au nom de tout ce qu'il y a de sacré en ce monde, nous conjurons tous ceux qui ressentent dans leur cœur les outrages que des spectacles monstrueux infligent chaque jour à la civilisation, nous les conjurons de protester, par leur généreuse assistance, contre les égorgements, les déportations en masse, les outrages aux femmes, le vol et la dévastation universelle, érigés en système de gouvernement.

Paris, 15 Décembre 1863.

Le duc d'HARCOURT (Eugène), *président*.
Barrot (Odilon), ancien représentant, *vice-président*.
Carnot (Hippolyte), ancien représentant, *vice-président*.
Saint-Marc Girardin, de l'Académie française, *vice-président*.
Lafayette (Edm. de), anc. représ., *vice-président; trésorier* du Comité.
Dutrône, conseiller honoraire,
Legouvé (Ernest), de l'Académie française,
Lasteyrie (Ferdinand de), anc. représent.,
} *secrétaires* du Comité.
Chodzko (L.), anc. aide-de-camp du gén. Lafayette, *archiviste* du Comité.

Allier, ancien représentant.
Assailly (Ch. d'), anc. minist. plénipot.
Aumont-Thiéville, notaire à Paris, anc. député.
Baron (Léon), ancien député.
Beaumont (Gust. de), anc. représentant.
Bertin (Ed.) dir. du *Journal des Débats*.
Berville (S. A.), anc. représ., président honoraire à la Cour impériale.
Biesta (Hippolyte).
Bixio (Alexandre), ancien représentant.
Cambacérès (Etienne, comte de), député au Corps Législatif.
Charton (Edouard), anc. représentant.
Chopin (Jean-Marie), littérateur.
Cochin (Augustin), anc. maire et membre du Conseil municipal de Paris.
Crémieux (Adolphe), anc. représentant.
De La Chère, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
Delamarre, directeur de *la Patrie*.
Delord (Taxile).
Demarçay (Horace), ancien député.
Foucher de Careil (comte A.).
Guéroult (Adolp.), député, rédacteur en chef de *l'Opinion nationale*.
Havin (Léonor), député, direct. du *Siècle*.
Jouvencel (Ferd. de), anc. député, anc. conseiller d'Etat.
Lafayette (Oscar de), anc. représentant.
La Forge (Anatole de).
Lanfrey (Pierre).
Larabit (Denis), sénateur.
Laurent (de l'Ardèche), anc. représent.
Lefèvre-Pontalis (Antonin).
Luneau, anc. représentant.
Marie (Alexandre), député.
Martin (Henri).
Montalembert (Ch., comte de), anc. pair de France, memb. de l'Acad. franç.
Nefftzer (Auguste), direct. du *Temps*.
Noailles (Marquis de).
Pillet (Auguste), direct. du *Journal des Villes et des Campagnes*.
Regnault (Elias).
B. Sarrans jeune, anc. représentant.
Scudo (Pierre), rédact. de la *Revue des Deux-Mondes*.
Vavin (Hip.), direct. adj. de la Caisse générale des assurances agricoles.
Wolowski (Louis), anc. représentant, membre de l'Institut.

L'argent ou les mandats sur la poste ou sur les banquiers, doivent être adressés au nom de **M. Edmond de LAFAYETTE**, vice-président et trésorier du Comité, *quai Malaquais*, 3, *à Paris*.

Les correspondances, ainsi que les listes des Souscripteurs, soit manuscrites, soit insérées dans les journaux départementaux, seront envoyées à la même adresse, *quai Malaquais*, 3, au nom de **M. Léonard CHODZKO**, *archiviste* du Comité.

COMITÉ CENTRAL FRANCO-POLONAIS

Paris, le 30 Octobre 1863.

MESSIEURS LES SÉNATEURS,

L'héroïsme polonais ne s'est point lassé; la sympathie de la France ne se lasse point non plus, et vous ne serez pas étonnés que nous venions vous exprimer nos vœux et nos réclamations en faveur de la cause polonaise.

Voilà près d'un an que les Polonais soutiennent une lutte que l'Europe, d'abord, croyait impossible. Le patriotisme, s'exaltant jusqu'à devenir une religion, a pu seul rendre égale cette lutte désespérée. Cette longue épreuve est un enseignement pour l'Europe; nous savons maintenant quelle est la question qui s'agite en Pologne à travers tant de catastrophes.

Les différents partages voulaient effacer le nom de la Pologne comme nation; les généraux russes de nos jours veulent détruire les Polonais comme société. Une œuvre d'anéantissement succède à une œuvre de démembrement.

Une pareille entreprise a dû soulever la conscience publique; les gouvernements comme les peuples ont dû se demander si ce n'était pas ruiner l'autorité des traités internationaux que de la prêter à l'accomplissement d'une pareille œuvre. Les gouvernements, comme les peuples, doivent se dire qu'il est temps d'absoudre le droit public européen d'une aussi révoltante complicité.

Si la Russie est déchue, par son fait, du bénéfice des traités primitifs, si l'arrêt est déjà prononcé dans la conscience européenne, et si les Cabinets ne font plus qu'en discuter la rédaction, que reste-t-il devant nous?

Il reste la Pologne délivrée du contrôle des traités de 1815, et rentrant par cela même dans l'indépendance du droit national.

Il reste un fait souverain et national, qui n'a plus contre lui l'obstacle d'aucun droit.

Dans cet état de choses, nous ne croyons même point obéir à la voix de l'humanité et du christianisme, nous croyons nous conformer seulement à la vérité en demandant au Sénat d'intervenir auprès du gouvernement français pour faire reconnaître les Polonais comme *belligérants*.

Ils le sont par le fait, ils le sont par le droit, nous exprimons le vœu qu'ils le soient aussi par la reconnaissance de la France.

Nous avons l'honneur, etc.

(*Suivent les signatures*).

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CORPS LÉGISLATIF

Paris, le 10 Décembre 1863.

MESSIEURS,

Le Corps législatif, actuellement occupé de la discussion de l'Adresse, est à la veille d'aborder l'une des questions les plus graves de la politique étrangère, celle qui, dans ces derniers temps, a le plus profondément ému l'Europe, et qui compromet le plus son repos.

La Pologne, *héritière d'un droit inscrit dans l'histoire et dans les traités*, ainsi que l'a déclaré l'Empereur lui-même, s'épuise en héroïques efforts pour la revendication de ce droit sacré. Seule, depuis un an bientôt, elle soutient une lutte désespérée contre toutes les forces de son

puissant oppresseur, et, chaque jour, de nouveaux martyrs succombent en jetant un dernier regard d'espérance vers l'Occident. Mais de qui viendra le secours, si ce n'est de la France? Entre les grandes puissances de l'Europe, les unes, fatalement solidaires de l'oppression, les autres, se renfermant, contre toute attente, dans une politique d'isolement, restent sourdes aux cris de l'humanité et semblent décidées à laisser s'accomplir sans obstacle le sacrifice suprême. La France seule, la France unanime sans acception de partis dans ses sympathies pour la Pologne, peut, par la puissance de sa voix ou de son bras, arrêter, avant l'heure fatale, l'accomplissement d'une œuvre de destruction sans égale dans l'histoire des peuples civilisés. *Nulle cause*, ainsi que l'a dit encore le discours du trône, *nulle cause n est plus populaire en France que celle de la Pologne.* C'est donc aux représentants légitimes du pays à parler aujourd'hui en son nom.

Déjà le *Comité central Franco-Polonais* a saisi le Sénat d'une pétition ayant pour objet de réclamer, en faveur des Polonais insurgés, les droits de *belligérants.* La Constitution ne l'autorise pas à s'adresser dans la même forme au Corps législatif; mais elle laisse, du moins, au *Comité central*, comme à tous les amis de la Pologne, le droit de vous exprimer respectueusement leurs vœux, et de réclamer, Messieurs, votre puissant concours en faveur d'une cause qui est, avant tout, celle de l'humanité et de la civilisation moderne.

(Suivent les signatures.)





Paris. — Imp. Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.